



COMMUNICATION AUX MEDIAS

FOOTBALL

LES FÉDÉRATIONS ALBANAISE ET SERBE SAISISSENT LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

Lausanne, le 8 janvier 2015, le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a enregistré deux nouvelles procédures d'appel, l'une entre la Fédération albanaise de football et l'UEFA, et la seconde entre la Fédération serbe de football et l'UEFA. Les appels sont dirigés contre la décision prise par l'instance d'appel de l'UEFA le 2 décembre 2014 qui a confirmé la décision initiale de l'Instance de contrôle, d'éthique et de discipline de l'UEFA.

Ces deux affaires sont liées au match qualificatif pour l'UEFA Euro 2016 qui a opposé la Serbie à l'Albanie le 14 octobre 2014 à Belgrade, match qui a été définitivement interrompu avant son terme. Après une enquête concernant les incidents qui se sont produits au cours de ce match, l'Instance de contrôle, d'éthique et de discipline de l'UEFA a sanctionné la Fédération serbe de football en lui retirant trois points comptant pour l'actuel tour de qualification pour l'UEFA Euro 2016, en lui imposant une amende de EUR 100'000 et en ordonnant que ses deux prochains match qualificatifs à domicile soient joués à huit clos, et a sanctionné la Fédération albanaise de football en déclarant le match perdu par forfait 3-0 et en lui imposant une amende de EUR 100'000.

Dans leurs appels au TAS, les fédérations albanaise et serbe demandent l'annulation des décisions de l'UEFA, ou, subsidiairement, que les sanctions imposées soient réduites. Les deux procédures arbitrales ont été ouvertes et sont menées conformément au Code de l'arbitrage en matière de sport. Le TAS ne fera pas d'autres commentaires à ce stade.